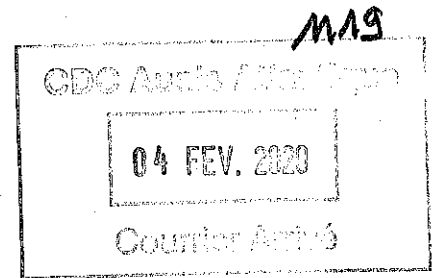


-D Emilie A  
Copie Président @  
Copie J.M. BOUIN @  
Copie DGF



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le 31 JAN. 2020

Service politique du logement  
durable et solidarité

Politique Habitat et Logement

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Monsieur le Président de la Communauté  
de Communes d'Aunis Atlantique

**OBJET :** Avis du CRHH sur le projet de PLUiH de la communauté de  
Communes d'Aunis Atlantique.

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 23 octobre 2019, la communauté de Communes d'Aunis Atlantique a arrêté son projet de PLUiH, le volet « Habitat » a été transmis pour avis à la commission planification du CRHH, en application de l'article R302-10 du CCH.

L'examen du document a été réalisé par consultation électronique qui s'est terminée le 10 janvier 2020.

Cet avis est joint en annexe du présent courrier.

Une vigilance particulière sera apportée sur les points suivants :

- la programmation de logements envisagée sur la durée du PLUiH devra être plus cohérente avec les besoins exprimés,
- la mise en place d'une veille afin d'éviter l'augmentation de la vacance,
- la mise en oeuvre de l'OPAH devra prendre en compte les modifications signalées.

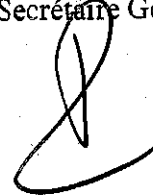
.../...

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans la suite de la procédure visant à une adoption, dans les meilleurs délais, du document.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Préfet,*

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général



Pierre-Emmanuel PORTHÈRE



**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Bordeaux, le 23 JAN. 2020.

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
Service habitat, paysage et territoires durables  
Département habitat

Affaire suivie par : Bénédicte Chautard  
Tél. : 05 56 24 83 02  
Mel : benedicte.chautard@developpement-  
durable.gouv.fr

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

à

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime

**Objet : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) – avis sur le programme local de l'habitat (PLH) de la communauté de communes Aunis Atlantique**

La commission unique du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a examiné le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH) de la communauté de communes d'Aunis Atlantique par une consultation électronique qui s'est terminée le 10 janvier 2020.

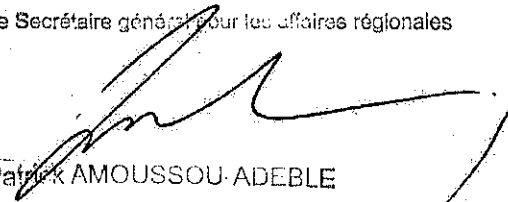
La commission unique du CRHH a émis un avis favorable sur le PLUIH assorti des réserves suivantes : le caractère ambitieux de la production de logements nécessitera la mise en place d'une veille sur l'impact sur la vacance, de prévoir une programmation plus cohérente avec les besoins exprimés, d'opérer les modifications signalées en particulier celles relatives à la mise en œuvre d'une OPAH, dédiée à la politique de l'habitat et du logement.

Il vous appartient de faire connaître cet avis à la communauté de communes, en application de l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation.

La préfète de région,

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE